

AFFAIRE N° 16 - Attribution d'une bourse au jeune MAUNIER Frantz.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Cette question a déjà été examinée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 Août dernier et il avait été décidé de demander à Monsieur le Directeur de l'Ecole d'Agriculture de faire savoir à l'Administration communale si le jeune MAUNIER ne bénéficiait pas déjà d'une bourse départementale.

Par sa lettre N° 587-B-41 du 20 Août 1962 M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture m'a fait savoir que le jeune homme ne bénéficie d'aucune autre bourse que celle que la Municipalité avait bien voulu lui accorder.

Dans ces conditions, je pense, Messieurs, que la question est définitivement réglée et que rien ne s'oppose à ce que l'Administration communale procède au mandatement des sommes dues à l'Ecole d'Agriculture.

Je mets la question aux voix ./.

adopté à l'unanimité.